

Séance ordinaire du 21 décembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt et unième jour du mois de décembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente et un, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-12-49

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 2015, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 8.6 et 22.1 intitulées :

« **Direction générale**

Contribution financière à la Table Agroalimentaire de la Chaudière
Appalaches
Document d'aide à la décision DG-2015-226 »

« **Avis de motion**

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire
Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-031 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Ressources humaines**

Besoin de main-d'oeuvre à la Direction des infrastructures
Document d'aide à la décision RHAC-2015-126 »

« **Ressources humaines**

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis
Document d'aide à la décision RHAC-2015-116 »

« **Affaires juridiques et greffe**

Financement de la dépense relative à la division du territoire en districts électoraux
Document d'aide à la décision BPE-2015-001 »

« **Infrastructures**

Contrat pour l'acquisition des modules « e copilote » de régulation de la puissance moteur en fonction de la charge d'un véhicule et du logiciel « e codriver »

Document d'aide à la décision INF-EM-2015-035-R-1 »

« **Développement économique et promotion**

Convention de partage à intervenir avec la Société de développement économique de Lévis (CLD)

Document d'aide à la décision DEV-2015-152 »

« **Service de police**

Attribution du contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville

Document d'aide à la décision POL-2015-034 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Embauche du directeur du Service de la sécurité incendie

Document d'aide à la décision RHAC-2015-123 »

« **Vie communautaire**

Financement de la dépense relative à l'aide financière de transition au Patro de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-2015-023-R-1 »

« **Développement économique et promotion**

Confirmation relative à l'utilisation d'une partie du lot 2 219 543 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision DEV-2015-114 »

« **Infrastructures**

Modification du contrat pour les travaux de réfection du Centre Paul-Bouillé (phase II, secteur Charny)

Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-143-R-1 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-50

Signature du livre d'or par les membres du comité organisateur des *Jeux provinciaux d'hiver 2015*

Les membres du personnel du comité organisateur des *Jeux provinciaux d'hiver 2015* signent le livre d'or pour souligner la réussite de la présentation des *Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux*, l'ensemble de ce travail étant une source de fierté et d'inspiration.

CV-2015-12-51

Embauche du directeur du Service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-123](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'embaucher Gaétan Drouin à titre de directeur du Service de la sécurité incendie, poste d'emploi contractuel hors cadre à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RHAC-2015-123.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-52

Période de questions

Environ 30 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2015-12-53

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-54

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 30 novembre, 1^{er}, 7 et 8 décembre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 30 novembre, 1^{er}, 7 et 8 décembre 2015 est déposé.

CV-2015-12-55

Félicitations aux membres du Comité organisateur des *Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux*

ATTENDU que la Ville de Lévis a été la première ville à présenter les *Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux*, selon un nouveau modèle qui permet un plus grand déploiement et que ce modèle sera promu auprès d'autres villes québécoises susceptibles de recevoir ce type d'événement;

ATTENDU que le Comité organisateur de ces jeux a réalisé son mandat avec succès;

ATTENDU que cet événement sportif a été qualifié de plus grand événement sportif à la Ville de Lévis depuis la création de la nouvelle ville;

ATTENDU que ce sont près de 360 athlètes présentant une déficience intellectuelle et leurs accompagnateurs et accompagnatrices provenant de partout au Québec qui étaient de passage à la Ville de Lévis;

ATTENDU que le succès de cet événement d'envergure a été possible grâce à la qualité de l'organisation et de l'accueil réservé aux athlètes et à leurs familles, ainsi qu'à l'engagement de nombreux partenaires et bénévoles;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De féliciter les membres du Comité organisateur *des Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux* pour avoir réalisé leur mandat avec brio.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-56

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Rosario Tremblay

ATTENDU que monsieur Rosario Tremblay a été une figure lévisienne importante du Mouvement Desjardins, y ayant passé cinquante ans de sa vie professionnelle et occupé plusieurs postes de direction, dont celui de premier chef des inspecteurs de la Fédération des caisses populaires;

ATTENDU que monsieur Tremblay s'est démarqué par son importante contribution en matière de coopération au sein de la communauté lévisienne notamment en fondant, en 1992, la Coopérative de services Rive-Sud (soins à domicile), dont il a assuré les destinées jusqu'en 2002 et en créant, en 1996, la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec;

ATTENDU que monsieur Tremblay fût récipiendaire de nombreux honneurs, tels que l'Ordre du Canada et l'Ordre national du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Rosario Tremblay à la suite de son décès.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-57

Besoins de main-d'oeuvre à la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision RHAC-2015-121](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre liés aux postes d'emploi cadre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-121.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-58

Mouvement de main-d'œuvre au Bureau de projets de la Direction générale

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-124](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Bureau de projets de la Direction générale, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-124.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-59

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 2927, SCFP

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-118](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section local 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-118.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-60

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision AGR-2015-017-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGR-2015-017-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-61

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision AGR-2015-021](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGR-2015-021, est déposé à titre d'information.

CV-2015-12-62

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 du comité exécutif

[Document d'aide à la décision AGR-2015-026](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 du comité exécutif, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGR-2015-026.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-63

Aide financière au Club tri-action de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2015-279](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Club tri-action de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-64

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015

[Document d'aide à la décision DG-2015-302](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-12-65

Échelle salariale du personnel hors cadre

[Document d'aide à la décision DG-2015-295-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'entériner l'échelle salariale du personnel hors cadre (directeur, directrice, directeur général adjoint, directrice générale adjointe, directeur général ou directrice générale) du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2015-295-R-2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-66

Sécurité ferroviaire et augmentation du transport pétrolier en lien avec le projet Belledune (Nouveau-Brunswick)

[Document d'aide à la décision DG-2015-308](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De demander, en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audiences publique sur l'environnement (BAPE) le soin d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de *Chaleur Terminals de Belledune*, d'en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-67

Aide financière au Centre de pédiatrie sociale de Lévis

[Document d'aide à la décision DG-2015-309](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-68

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre pour l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-032](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture de charbon actif en poudre pour l'incinérateur (appel d'offres 2015-50-105), à Cleartech Industry ltée, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 77 490 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de trois ans, dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-69

Attribution du contrat pour la fourniture de services de soudeurs pour les besoins de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-034](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services de soudeurs pour les besoins de l'incinérateur (appel d'offres 2015-50-111), à Industries Samson inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 85 650 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-70

Attribution du contrat pour la levée et le transport des conteneurs transrouliers à déchets

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-035](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la levée et le transport des conteneurs transrouliers à déchets (appel d'offres 2015-50-107), à Sani-terre environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense de 1 172 150 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-71

Attribution du contrat pour la fourniture des équipements d'entreposage et d'approvisionnement en oxygène liquide pour les usines de production d'eau potable

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2015-017](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture des équipements d'entreposage et d'approvisionnement en oxygène liquide pour les usines de production d'eau potable (appel d'offres 2015-50-108), à Air products Canada ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 425 264 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-72

Attribution du contrat pour la fourniture, la levée et le transport des conteneurs de cendres de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-036](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture, la levée et transport des conteneurs de cendres de l'incinérateur (appel d'offres 2015-50-118), à Services matrec inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense de 41 043,75 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-73

Rejet de la soumission pour la fourniture de services d'électriciens pour les besoins de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-033](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De rejeter la soumission reçue pour la fourniture de services d'électriciens pour les besoins de l'incinérateur (appel d'offres 2015-50-110), selon les

motifs suivants et sur la base des informations fournies par les soumissionnaires potentiels, à savoir que le délai pour déposer une soumission était trop court, l'exigence du dépôt de garantie était élevée, l'impossibilité de trouver un électromécanicien dans le délai établi pour déposer une soumission et le fait qu'un fournisseur potentiel a oublié de soumissionner, de même que considérant les possibilités qu'offre ce marché de services.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-74

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-036](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage (appel d'offres 2015-50-103), à Philippe Gosselin & associés ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 574 006,20 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année, dont les prix seront indexés à la hausse ou à la baisse, pendant toute la durée du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-75

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation des plans et devis du projet d'installation de services sur la rue des Riveurs (Parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-120](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation des plans et devis du projet d'installation de services sur la rue des Riveurs (Parc industriel Lauzon), au montant maximal de 444 650 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à être adopté pour financer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-76

Financement de la dépense relative à la fourniture des services professionnels requis pour la préparation des plans et devis pour divers projets

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-126](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser le financement de la dépense relative aux services professionnels requis pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction d'une piste cyclable pour prolonger la piste cyclable du parcours des Anses jusqu'à l'aréna des deux glaces (avenue Taniata, secteur Saint-Romuald), au montant maximal de 65 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-77

Modification du contrat pour la réalisation des travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et esplanade)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-136](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier le contrat pour la réalisation des travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et esplanade), attribué par la résolution CV-2014-08-72, conformément à l'avis de modification présenté à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-136, au montant de 54 201 \$, avant TPS et TVQ, selon les justifications indiquées à cet avis de modification, et ce, compte tenu que ces modifications constituent un accessoire au contrat et qu'ils ne changent pas la nature de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-78

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (parcours Harlaka)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-141-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (parcours Harlaka) (appel d'offres 2015-55-87), à Tetra tech QB inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour

une dépense estimée à 215 347 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-79

Aide financière à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc. [Document d'aide à la décision DVC-2015-021](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière supplémentaire de 2 108 \$ à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et de décréter qu'advenant une taxation d'ajustement en cours d'année, le montant sera ajusté en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-80

Proclamation de la *Semaine de l'action bénévole* [Document d'aide à la décision DVC-SOC-2015-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De proclamer la *Semaine de l'action bénévole* du 10 au 16 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-81

Formule de calcul de l'aide financière et modification du Programme de soutien financier aux organismes partenaires [Document d'aide à la décision DVC-2015-024](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'utiliser la formule de calcul suivante pour l'indexation des montants d'aide financière versée aux organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes partenaires :

- l'aide financière annuelle de base est indexée selon le taux annuel d'augmentation de l'indice de prix à la consommation pour la région de Québec (IPC), au 30 septembre de l'exercice précédent.

De modifier en conséquence le Programme de soutien financier aux organismes partenaires, afin de tenir compte de cette nouvelle formule de calcul pour l'indexation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-82

Dépense relative à l'utilisation des divers plateaux sportifs du Cégep de Lévis-Lauzon

[Document d'aide à la décision DVC-2015-025](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser la dépense relative à l'utilisation des divers plateaux sportifs du Cégep de Lévis Lauzon, au montant de 150 005 \$, taxes nettes incluses, selon les modalités convenues et présentées à la fiche de prise de décision DVC-2015-025.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-83

Attribution du contrat pour la location d'une dameuse sur chenilles pour pentes de ski pour le Centre de plein air de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-036](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour la location d'une dameuse sur chenilles pour pentes de ski pour Le centre de plein air de Lévis (appel d'offres 2015-50-113), à Équipements plannord ltée, au prix de 283 600 \$, avant TPS et TVQ, pour les années 2016 à 2020, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-84

Attribution du contrat pour l'impression du journal municipal Lévis'informe

[Document d'aide à la décision COM-2015-017](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour l'impression du journal municipal Lévis'informe (appel d'offres 2015-50-101), pour une période de trois ans, à Imprimeries transcontinental 2005 s.e.n.c., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 340 232,70 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et

à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-85

Projet de résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision URBA-2015-193](#)

ATTENDU la demande de modification de la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) », déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) », par le remplacement :

- au premier alinéa des mots « plans préparés par BFN Beaudet Faille Normand architectes, datés du 1^{er} mai 2015 et du 6 mai 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-156-R-1, et ce, sans changement par rapport au Second projet de résolution adopté par la résolution CV-2015-07-31 » par les mots « les plans d'implantation et d'élévations préparés par BFN Beaudet Faille Normand architectes, datés respectivement des 8 et 23 octobre 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-193 »;
- au premier paragraphe du deuxième alinéa, du nombre « 27 » par le nombre « 28 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-86

Renonciation au bénéfice de servitudes établies sur les lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec (rue Saint-Louis-de-France, secteur Lévis) et abrogation de la résolution CV-2015-06-22 « Renonciation au bénéfice de servitudes établies sur les lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec (rue Saint-Louis-de-France, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision DEV-2015-133](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renoncer au bénéfice des servitudes de passage de tuyaux d'aqueduc et d'un réservoir d'eau pour l'exploitation de sources d'eau créées par les actes notariés publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous les numéros 44 250 et 44 251, et dont la Ville est devenue bénéficiaire en vertu des actes publiés à ce bureau, sous les numéros 47 578 et 73 567, lesquelles servitudes affectent les lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, cette renonciation n'étant faite qu'à l'égard des lots 5 607 961 et 5 607 962 de ce cadastre, et dans la mesure où la Ville a des droits à faire valoir en vertu des actes précités, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 5 607 961 de ce cadastre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De renoncer au bénéfice de la servitude d'entretien créée en vertu de l'acte notarié publié à ce bureau, sous le numéro 30 825, cette servitude imposant au propriétaire des lots 5 607 961 et 5 607 962 de ce cadastre d'entretenir le lot 2 660 333 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 5 607 961 de ce cadastre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'abroger la résolution CV-2015-06-22 « Renonciation au bénéfice de servitudes établies sur les lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec (rue Saint-Louis-de-France, secteur Lévis) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-87

Aide financière à l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. et mandat à la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision DEV-2015-185](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De verser une aide financière à l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc., au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-185, pour les années 2016 à 2020, en soutien à l'acquisition d'un immeuble sur le territoire de la ville pour la relocalisation de ses activités et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour négocier avec cet organisme les termes et conditions d'une entente de contribution assortie d'un plan de visibilité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-88

Aide financière à Corporation de développement du Vieux-Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2015-187](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-187 à Corporation de développement du Vieux-Lévis, dans le cadre de l'organisation de la *Rue carnavalesque* les 5, 6 et 7 février 2016 dans le Vieux-Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-89

Acquisition d'une partie du lot 4 726 445 du cadastre du Québec (rue du Layon, secteur Saint-Nicolas) et affectation à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-134-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'acquérir une partie du lot 4 726 445 du cadastre du Québec, au prix de 15 950 \$, plus taxes si applicables, aux conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2015-134-R-1, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'affectation publique sur cette partie de ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-90

Acquisition d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 432 589 du cadastre du Québec et cession d'une servitude sur une partie du lot 2 432 590 de ce cadastre (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et affectation du fruit de la cession

[Document d'aide à la décision DEV-2015-084](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'acquérir une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 432 589 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 59,6 mètres carrés, en faveur du lot 2 435 968 de ce cadastre, et ce, en échange de la cession d'une servitude de passage et de maintien d'un cabanon sur une partie du lot 2 432 590 de ce cadastre d'une superficie approximative de 125,6 mètres carrés, en faveur du lot 2 432 589 de ce cadastre, telles qu'elles sont montrées

sur les plans annexés à la présente fiche de prise de décision, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'affecter le produit net de la cession de la servitude sur cette partie du lot 2 432 590 de ce cadastre au montant de 16 000 \$ à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et ce, à des fins de comptabilité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-91

Avenant à l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec relativement au partage des coûts de mise en œuvre et d'utilisation du Réseau inter villes du Québec (RIVQ)

[Document d'aide à la décision TI-2015-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'avenant à l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec, relativement au partage des coûts de mise en œuvre et d'utilisation du réseau inter villes du Québec (RIVQ), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TI-2015-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-92

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210 à même une partie de la zone H2215, rue Foisy, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-235](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet l'agrandissement de la zone H2210 à même une partie de la zone H2215.

CV-2015-12-93

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-237](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ d'agrandir une aire d'affectation résidentielle faible densité à même une partie d'une aire d'affectation commerciale artérielle;
- ✓ d'agrandir une aire d'affectation commerciale artérielle à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle faible densité et à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle moyenne densité.

CV-2015-12-94

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-237](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ d'agrandir la zone H0240 à même une partie de la zone C0249;
- ✓ d'agrandir la zone C0249 à même une partie de la zone H0241 et une partie de la zone H0240;
- ✓ de modifier la distance minimale entre un bâtiment principal et une rive dans la zone H0240;
- ✓ de modifier les normes et conditions pour l'aménagement d'un écran tampon dans la zone C0249;
- ✓ de supprimer, dans la zone C0249, la norme exigeant une distance minimale de 200 mètres entre un accès véhiculaire sur la route Marie-Victorin et le centre de l'intersection de cette route avec la rue Claude-Jutra;
- ✓ d'interdire un accès véhiculaire à partir de la route Marie-Victorin dans la zone H0240;
- ✓ de retirer l'obligation de prévoir un sentier piétonnier dans la zone H0240.

CV-2015-12-95

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait, modification et ajout de cours d'eau, à l'ouest de la rue Claude-Jutra, près de la rue de la Misaine (secteur Saint-Nicolas), dans Pointe Saint-Grégoire (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et au sud de la rue Sainte-Hélène et à l'est du Vieux Chemin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville))

[Document d'aide à la décision URBA-2015-247](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte des modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé apportées par les

Règlements RV-2015-14-41, RV-2015-14-49 et RV-2015-14-53, a pour objet :

- ✓ de supprimer, au plan de zonage, l'illustration d'un cours d'eau situé à l'ouest de la rue Claude-Jutra et au sud de la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas;
- ✓ de modifier, au plan de zonage, l'illustration du « cours d'eau » situé au nord de la route Marie-Victorin, parallèle en partie à la rue de la Misaine à l'intérieur des limites du développement connu sous le nom de Roc Pointe, secteur Saint-Nicolas;
- ✓ de supprimer, au plan de zonage, l'illustration de deux « cours d'eau » situés dans la partie du territoire connu sous le nom de Pointe Saint-Grégoire, à proximité de l'échangeur de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- ✓ de supprimer, au plan de zonage, l'illustration de deux « cours d'eau » et d'un tronçon d'un « cours d'eau » situés au sud de la rue Sainte-Hélène et au nord du ruisseau Saint-Louis, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- ✓ de supprimer l'illustration, au plan de zonage, d'un « cours d'eau » et d'ajouter l'illustration de deux cours d'eau situés à l'est du Vieux Chemin à proximité de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

CV-2015-12-96

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision INF-2015-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les biens et services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures, soit les bordures et les trottoirs, les branchements de services, les ponceaux, l'utilisation des lieux d'élimination de neige et des lieux d'entreposage et de concassage de béton de ciment et de béton bitumineux, les permis de dépôt de neige dans la rue, l'intervention sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication et les divers autres services rendus par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

CV-2015-12-97

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210 à même une partie de la zone H2215, rue Foisy, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-235](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-235.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-98

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-237](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-237.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-12-99

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-237](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-237.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-00

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait, modification et ajout de cours d'eau, à l'ouest de la rue Claude-Jutra, près de la rue de la Misaine (secteur Saint-Nicolas), dans Pointe Saint-Grégoire (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et au sud de la rue Sainte-Hélène et à l'est du Vieux Chemin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville))

[Document d'aide à la décision URBA-2015-247](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le projet de règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-247.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-01

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0979 sur le chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-262](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-09-59.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-02

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (partie de la rue Denis-Garon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-263](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-09-18.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-03

Adoption du Règlement RV-2015-15-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-municipalité de Saint-Nicolas
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-125](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-municipalité de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la

Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse à 30 km/h sur la rue du Mulletier ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-15-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-municipalité de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-04

Adoption du Règlement RV-2015-15-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-125](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur rue de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-15-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-05

Adoption du Règlement RV-2015-15-19 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2015-143](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-19 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal

des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier l'article 2 de ce règlement afin de décréter l'acquisition du lot 4 713 202 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2015-15-19 modifiant le Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-06

Adoption du Règlement RV-2015-15-20 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-127](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-20 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement et l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Mercereau (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-15-20 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-07

Adoption du Règlement RV-2015-15-21 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de

circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-127](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-21 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur la rue de l'Étoile et sur la rue de l'Estran (secteur Saint Nicolas) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2015-15-21 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-08

Adoption du Règlement RV-2015-15-22 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire
[Document d'aide à la décision DVC-2015-019](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-22 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour et les activités sportives libres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-15-22 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-09

Adoption du Règlement RV-2015-15-24 d'emprunt décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-140](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-24 d'emprunt décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'installation de services d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage, de signalisation routière et l'acquisition du lot 5 566 953 du cadastre du Québec requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 2 599 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement dans une proportion de 30.43% sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville, par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement dans une proportion de 3.90% sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville ainsi que des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 2.57 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A et de 63.10 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2015-15-24 d'emprunt décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue de la Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-10

Adoption du Règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (développement résidentiel à l'intersection de l'avenue Atkinson et de la route du Président-Kennedy, zone M2887, secteur Pintendre)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-264](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'interdire les classes d'usages H4, H5 et H7 dans la zone M2887;
- de modifier, dans cette zone, certaines normes minimales concernant la largeur et la profondeur des terrains pour les habitations multifamiliales (H10), la marge de recul avant minimale pour tous les usages autorisés, les marges de recul latérales pour l'usage H10 (4 à 6 logements), de supprimer le pourcentage de la marge de recul arrière pour tous les usages et de fixer une marge de recul arrière minimale calculée en mètres pour tous les usages;
- d'interdire, dans cette zone, les travaux de remblai, les piscines, les garages privés isolés et la construction, la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'autoriser, dans cette zone, une distance minimale nulle entre un trottoir situé sur le terrain et les lignes latérales ou arrière de ce terrain;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-11-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-11

Adoption du Règlement RV-2015-15-25 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2016

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-035](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-25 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2016 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;

- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-15-25 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-12

Besoin de main-d'oeuvre à la Direction des infrastructures [Document d'aide à la décision RHAC-2015-126](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-126.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-13-13

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis [Document d'aide à la décision RHAC-2015-116](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-116.

Adoptée à la majorité

CV-2015-13-14

Financement de la dépense relative à la division du territoire en districts électoraux

[Document d'aide à la décision BPE-2015-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De financer la dépense relative à la division du territoire en districts électoraux au montant maximal de 21 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-15

Contrat pour l'acquisition des modules « e copilote » de régulation de la puissance moteur en fonction de la charge d'un véhicule et du logiciel « e codriver »

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-035-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure le contrat pour l'acquisition des modules « e copilote » de régulation de la puissance moteur en fonction de la charge d'un véhicule et du logiciel « e codriver » (appel d'offres 2015-50-114), avec RM2J inc., au prix unitaire de 1 600 \$, avant TPS et TVQ, pour une dépense estimée à plus de 100 000 \$, pour équiper l'ensemble de la flotte des véhicules concernés, en fonction du financement disponible lors de l'acquisition de nouveaux véhicules au cours des prochaines années, conformément à l'avis d'intention.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-16

Convention de partage à intervenir avec la Société de développement économique de Lévis (CLD)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-152](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure la convention de partage à intervenir avec la Société de développement économique de Lévis (CLD), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-152, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-17

Attribution du contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision POL-2015-034](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville (appel d'offres 2015-50-104), à Contrôle d'animaux domestiques inc., pour une période de cinq ans, au prix révisé à la baisse de 1 015 625 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-18

Financement de la dépense relative à l'aide financière de transition au Patro de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-2015-023-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer la dépense relative à l'aide financière de transition au Patro de Lévis, au montant maximal de 64 000 \$ (non récurrent), à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-19

Confirmation relative à l'utilisation d'une partie du lot 2 219 543 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-114](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De décréter l'affectation publique sur une partie du lot 2 219 543 du cadastre du Québec (secteur Lévis), conditionnellement l'acquisition de cette partie de lot.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-20

Modification du contrat pour les travaux de réfection du Centre

Paul-Bouillé (phase II, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-143-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier le contrat pour les travaux de réfection du Centre Paul-Bouillé (phase II), accordé par la résolution CV-2014-08-30, conformément à l'avis de modification présenté à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-143-R-1, au montant maximal de 51 738,75 \$, taxes incluses, compte tenu que ces modifications constituent un accessoire au contrat accordé et qu'ils ne changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-21

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-13-22

Félicitations à la Corporation de développement du Vieux-Lévis

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Corporation de développement du Vieux-Lévis pour l'excellence de l'organisation et le succès obtenu lors de la tenue du *Marché de Noël* du 11 au 13 décembre 2015, sur l'avenue Bégin (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-23

Félicitations à Rues principales Saint-Romuald inc.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé à l'unanimité

De féliciter Rues principales Saint-Romuald inc. pour l'excellence de l'organisation et le succès obtenu lors de la tenue des *Trouvailles de Noël* du 27 au 29 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-24

Félicitations à la Direction du service de la sécurité incendie et aux membres du personnel impliqués

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Direction du service de la sécurité incendie et les membres du personnel impliqués pour leur générosité et la réussite de la 8^e édition du *Noël des pompiers* au profit de près de 250 enfants provenant de famille démunies.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-25

Félicitations à René Tremblay, directeur de la Vie communautaire et coordonnateur de la campagne Centraide 2015, et à toute son équipe

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter René Tremblay, directeur de la Vie communautaire et coordonnateur de la campagne Centraide 2015, toute son équipe ainsi que les multiples solliciteurs et sollicitrices pour la campagne Centraide 2015, menée auprès du personnel de la Ville.

De remercier les membres du personnel de la Ville pour avoir généreusement participé à cette campagne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-13-26

Période de questions

Une personne émet un commentaire.

CV-2015-13-27

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 21, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
